



**Règlements pour la soumission de candidature pour
Le Prix Jeunesse Thomas-Godefroy**

1. L'ACFO de Prescott et Russell invite les personnes ou organismes, ci-après appelés parrains, à soumettre des candidatures pour le Prix jeunesse Thomas-Godefroy.
2. Pour que la proposition de candidature soit admissible, le parrain doit compléter le formulaire de mise en candidature en ligne au site de l'ACFO de Prescott et Russell au www.acfopr.com **avant la date d'échéance du 28 avril 2023.**
3. Le parrain d'une candidature doit vérifier avec l'ACFO de Prescott et Russell si la candidature a été reçue advenant qu'il n'y ait pas un accusé de réception dans un délai de quelques jours du dépôt de la candidature.
4. Le parrain est fortement encouragé d'annexer un bref curriculum vitae en appui à la candidature et tout autre documentation à l'appui jugée nécessaire pour l'étude du dossier.
5. Le parrain s'assure du consentement de son candidat avant la présentation de sa candidature.
6. Une personne ou organisme ne peut présenter sa propre candidature.
7. Une candidature à titre posthume peut être présentée.
8. Le parrain désignera une personne ressource pour son dossier de candidature. L'ACFO de Prescott et Russell communiquera avec cette personne par courriel afin de lui transmettre de plus amples informations se rapportant à la soirée du Banquet comme tel.
9. Un parrain peut soumettre plus d'une candidature. Toutefois, chaque candidature sera présentée en soumettant un formulaire distinct en ligne.

10. Le parrain, en soumettant à l'ACFO Prescott et Russell une candidature, acquiesce avoir lu, compris et accepté les présents règlements, sans réserve.
11. Le candidat doit résider ou œuvrer dans le territoire de Prescott et Russell ou y a résidé et/ou œuvré antérieurement.
12. Le dossier de candidature, une fois complété et présenté à l'ACFO Prescott et Russell, devient la propriété de celle-ci qui en assure la confidentialité.
13. L'ACFO Prescott et Russell considère librement les candidatures reçues. La décision du Comité est finale et sans appel.
14. Il y aura un Prix jeunesse Thomas-Godefroy:
 - a. Catégorie 15 à 25 ans
15. Le comité se réserve le droit, compte tenu de la qualité des candidatures, de ne pas combler le Prix jeunesse Thomas-Godefroy.

Aucune candidature ne sera acceptée après cette date. **Les candidatures doivent être soumises en ligne.**

Pour de plus amples informations, prière de communiquer avec :

Jacques Héroux

pour l'ACFO Prescott et Russell

613-632-4335

Par courrier électronique : banquetdelafrancophonie@gmail.com